



Commission des dynamiques territoriales

2342 - Protection de la nature

Programme d'actions 2016 sur la gestion en régie des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S) du Département du Bas-Rhin

Rapport n° CP/2016/115

Service gestionnaire :

L440 - Service Agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Depuis la loi du 18 juillet 1985, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles. Cette politique vise prioritairement à préserver, reconquérir et valoriser des espaces qui présentent des fonctions écologiques remarquables.

Dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN), le Département du Bas-Rhin a acquis des terrains, qu'il gère en régie et restaure afin de sauvegarder et valoriser le patrimoine naturel soit en partenariat, soit en régie.

L'objet du présent rapport est d'individualiser les programmes d'actions en termes de gestion et d'études pour l'année 2016 sur les sites "Espaces Naturels Sensibles" (ENS) gérés en régie.

I. Travaux et gestion des ENS

Dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département s'est rendu propriétaire d'un certain nombre de sites, qui sont généralement confiés au CSA, sauf pour certains sites gérés en régie par les services du Département.

Parmi eux, se trouve le vaste ENS du Grossmatt, sur la commune de Leutenheim, acquis en 2013. Ce site accueille une très grande variété d'espèces rares et menacées liées aux zones humides et constitue un élément fort de la biodiversité. Les inventaires menés depuis 3 ans ont permis de révéler cette grande richesse écologique.

Un plan de gestion a été rédigé, qui donne les orientations de l'intervention du département pour les 6 prochaines années. Il identifie des travaux de gestion courante et des interventions de restauration nécessaires au bon fonctionnement de cet écosystème. Pour 2016, la restauration de zones humides dégradées est programmée.

Sur l'ENS du Woerr, situé à Lauterbourg, et également propriété du Département, des petits travaux d'entretien sont également planifiés (entretien de la végétation, gestion des mares).

Ces travaux seront réalisés en régie par le Parc Départemental d'Erstein.

II. Etudes

L'ENS du Grossmatt a été acquis dans la perspective notamment d'en faire une vitrine départementale de la politique ENS du département. La valorisation pédagogique est l'une des actions prévue en 2016. Pour cela, le plan de gestion a identifié les secteurs les plus

sensibles à la fréquentation. Il s'agit cette année d'étudier dans le détail les modalités de cette valorisation : sentiers, panneaux, observatoires, visites guidées.

Des éléments du patrimoine naturel n'ont pas pu être prospectés dans les ENS départementaux, lors de la prise en charge de ces milieux. Il est proposé de poursuivre cette démarche en 2016 au Grossmatt et au Woerr.

Pour l'ENS du Woerr, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion il est proposé de poursuivre les études en lien avec la faune et la flore spécifique du site.

III. Suivi foncier

Le conventionnement avec la SAFER Alsace vise à poursuivre un partenariat engagé en 2010 et poursuivi depuis avec la SAFER et la profession agricole, et à permettre un travail partenarial plus actif et durable entre le Conservatoire des Sites Alsaciens et les agriculteurs.

L'objectif de ce renouvellement est de poursuivre la démarche partenariale ainsi engagée. Le maintien de ce partenariat se justifie notamment au regard des projets fonciers impliquant le Conseil Départemental, notamment en ce qui concerne les mesures compensatoires.

Il permet de suivre les mouvements fonciers au sein des zones de préemption Espaces Naturels Sensibles, où la compétence du département s'applique. Cette veille foncière, dessinée autour des secteurs historiques d'intervention de la politique ENS, est un outil d'information et fournit un cadre de travail plus consensuel avec les acteurs du monde agricole.

Pour ces différentes actions sur les sites gérés en régie par le Département (ENS du Woerr, ENS du Grossmatt,...), les dépenses sont réparties de la façon suivante :

- 70 000 € pour la réalisation de travaux de restauration et de gestion écologique sur nos ENS gérés en régie en lien avec le Parc Départemental d'Erstein;
- 1920 € pour le partenariat avec la SAFER ;
- 33 000 € pour les études et l'entretien courant nos ENS.

Les marchés d'études seront examinés en cours d'année dans la procédure d'appel d'offre. Ces interventions pourront bénéficier de cofinancements importants de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (50%).

L'examen du partenariat avec le CSA se fera quant à lui, lors d'une prochaine commission permanente

Les crédits disponibles figurent sur les enveloppes suivantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29346	65-65737-738	12 000,00 €	12 000,00 €	8 000,00 €
29393	65-6574-738	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
35220	65-65734-738	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
40718	23-231788-738	115 000,00 €	115 000,00 €	70 000,00 €
1691	011-6188-738	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
32047	011-6188-738	2 000,00 €	2 000,00 €	1 920,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'autoriser la réalisation des travaux de restauration sur les sites gérés en régie par le Département pour un montant total de 70 000 € ;

- décide de lancer le programme d'actions liées à la gestion des propriétés Espaces Naturels Sensibles pour un montant total de 33 000 € ;

- décide d'autoriser la poursuite du partenariat avec la SAFER pour un montant de 1920 € ;

- autorise son président à signer tous les documents et conventions annexés à la délibération, et à solliciter des demandes de cofinancement.

Ces dépenses sont justifiables au titre de l'article L142-2 du Code de l'Urbanisme.

Strasbourg, le 21/03/16

Le Président,



Frédéric BIERRY